

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE ET INDIVISIBLE A DUREE INDETERMINEE

Je soussigné, Monsieur **Frédéric JAMAR** domicilié Rue des Lys, 3 à 4000 Liège déclare se porter caution de Madame **MARTINI YAMARA**, domiciliée Rue Louis Boumal, 3 à 4000 Liège en vertu du contrat de location signé le 29 juillet 2021 avec Monsieur HANUISE domicilié Rue Neuve, à Stavelot.
Un exemplaire du bail m'a été remis et j'ai pris connaissance des différentes clauses et conditions de ce bail.

En me portant caution, je m'engage à garantir, pour la durée de 1 an, le paiement des loyers, réparations locatives, impôts et taxes, pénalités, intérêts de retard et tous frais éventuels de procédure dus en vertu de ce bail.

Bon pour caution pour le paiement du loyer d'un montant de sept cent cinquante euros (750€) révisable annuellement selon la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE à majorer de tous intérêts, frais et accessoires.

Je confirme avoir une parfaite connaissance de l'étendue de mon engagement et des termes de l'article 22-1, avant-dernier alinéa, de la loi du 6 juillet 1989, reproduit ci-dessous :

Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement.

La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.

Fait à Liège, signé le **29 juillet 2021**

Signature de la caution précédée de la mention : « bon pour caution solidaire, personnelle et indivisible »

*Bon pour caution solidaire, personnelle
et indivisible.*

